Dans l'après-midi de jeudi, une enquête a été ouverte, par M. Séguin, commissaire de police à Croix, pour savoir où était passée la viande provenant de ce cheval. M. Leger soutient qu'elle a été vendue par lui à des marchands d'os qu'il ne connaît pas. L'enquête continue.

Wasquehal. — *M. le Maire de Wasquehal en justice de paix.* — On sait que M. le Maire de Wasquehal avait été assigné par Mme veuve Liénart, propriétaire à Wasquehal, à comparaître devant le juge de paix du canton ouest de Roubaix. Il s'agit de l'aqueduc construit par l'administration municipale, à la suite des inondations de 1894 au chemin Duthoit, pour faciliter l'écoulement des eaux, et dont Mme Liénart demande la démolition. Elle exige en outre deux cents francs de dommages-intérêts.

Cette affaire, qui devait venir à l'audience de la justice de paix du mercredi 15 janvier, a été renvoyée à une date ultérieure.

— *La Société des Anciens militaires « Le Ralliement »* se réunira dimanche prochain, à 6 heures 1/2 du soir, en son local « Café du Beau Passage. La présence de tous les membres est indispensable en raison des communications importantes qui seront faites.

Les anciens militaires qui ne font pas encore partie de la société, sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Saillly. — *La fraude.* — Les douaniers de service à Sailly ont arrêté, jeudi, à quatre heures du matin, un frauduur, Auguste Desmetz, âgé de 25 ans, tisserand, qui était porteur de 80 kilogs de poivre de contrebande, représentant une valeur de 170 francs.

Demetz, qui était accompagné d'un autre frauduur, lequel a réussi à prendre la fuite, a été écroué à la gendarmerie de Lannoy.

Touffiers. — *Une conférence sur l'Alsace-Lorraine.* — Une conférence publique sera donnée, à Touffiers, à l'école des garçons, le samedi 18 janvier, à 8 heures et demie du soir par M. Victor Bertrand, directeur de l'école de la Croix-Rouge, à Tourcoing, sur *Un voyage en Alsace-Lorraine.*

— *Une association des anciens Elèves de l'Ecole de garçons.* — Une réunion des Anciens élèves de l'école de garçons de Touffiers, aura lieu, dimanche, à la Mairie, à l'issue de la Grand'messe. Tous les jeunes gens qui ont suivi les classes, sont invités à assister à cette réunion, qui a pour objet la création d'une association amicale et la nomination du bureau.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3.40** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;
Rue Pierre-de-Roubaix, 56;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 153;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Cornelle, 7;
Rue du Collège, 74 bis;
Place de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107.
Rue de la Chaussée, 8.
Rue Becrème, 37, 123;
Rue Turgot, 65.
Rue du Lieutenant-Castelain, 5
Place de la Gare, 129.
Grande-Rue, 38.
Rue du Fort, 86
Rue de Bethune, 31.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1
Rue de Gand, 91.
Rue du Tilleul, 16.
A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mavot.
Rue de la Gare, 62 Dronvroz
A WATTRELOS
Salembier-Hollebeeq, r. Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue des Bons.
A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Davernay
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lanne, 12.
A CALAIS
Rue Lafayette, 65.
Rue des Bouchéries.
A BÉRCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. del'Egl
A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87903

WATTRELOS

Révision des listes électorales. — Le maire la ville de Wattrelos donne avis que les tableaux de rectification des listes électorales sont déposés au secrétariat de la mairie, pour être communiqués à tout requérant. Les réclamations et les demandes en inscription ou radiation devront être formées d'ici au 4 février prochain, à minuit.

Durant cette période, le bureau des élections (secrétariat) sera ouvert tous les jours, aux heures ordinaires, et — *par mesure exceptionnelle* — les dimanches, 19 et 26 janvier et 2 février, de dix heures du matin à midi, et le 4 février, jusqu'à minuit.

Les réclamants devront, pour éviter une démarche inutile, se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

Le malheureux aliéné reconnu et rendu à sa famille. — Le malheureux aliéné dont nous avons raconté l'aventure a été rendu dans l'après-midi de jeudi, vers cinq heures, à son père et à sa femme, qui étaient venus le réclamer.

La famille de Bricourt, qui habite Lille, rue de Paris, cour du Soleil, 22, était fort inquiète de la disparition de l'infortuné, qui avait profité mardi d'un moment d'inattention des siens pour s'esquiver.

Sa femme et son père s'étaient mis aussitôt en quête, fort inquiets de son sort, et craignant qu'il ne lui arrivât malheur en raison de son état mental.

Etant venus à Roubaix, jeudi matin, chez une sœur de Mme Bricourt, et ayant fait part à cette dernière de leurs angoisses, celle-ci leur dit soudain : « Mais c'est de lui que parle le *Journal de Roubaix*, sous la rubrique Wattrelos ! »

Mme Bricourt et son père, furent mis en présence du malheureux dément, qui à leur vue, fondit en larmes, et cessa les propos incohérents qu'il tenait depuis mardi soir.

Après les formalités d'usage, tous trois quittèrent Wattrelos.

Bricourt n'a jamais été interné : il a perdu la raison depuis quelques années, et a dû abandonner son métier de tisseur. Il n'a pas d'enfants. Son père et sa femme travaillent pour lui, et ne veulent pas qu'il soit confié à une maison de santé. Il n'est d'ailleurs nullement dangereux, très bavard seulement, tapageur et exubérant.

Huit captifs rendus à la liberté. — Jeudi matin, vers huit heures, le sous-brigadier Jean Alombert, de la Martinoire, faisait le « rabat » au hameau du Petit Courtrai, quand il aperçut un individu porteur d'un fardeau assez volumineux, qui semblait vouloir éviter sa rencontre.

Le sous-brigadier s'élança à sa poursuite, mais l'individu réussit à gagner le territoire belge, non sans avoir abandonné son fardeau qui consistait en sept cages dans lesquelles se trouvaient chardonnerets, pinsons et fauvettes, au nombre de huit. Les cages étaient entourées d'une toile qui renfermait, en outre, deux vastes filets ainsi que les bâtons servant à tendre ces réseaux aux mailles fines.

L'individu était un braconnier faisant la chasse aux petits oiseaux. Son matériel, ainsi que les oiseaux, furent remis à M. le commissaire de police, qui, sans formalités de lavée d'écrou, rendit à la liberté les huit petits prisonniers qui s'envolèrent à tire d'aile, en jetant au ciel bleu leur cri de délivrance.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Tentative d'incendie d'une ferme. — En rentrant à sa ferme, mercredi, vers 10 heures du soir, M. E. Debruyère, cultivateur rue de la Potente, aperçut un individu qui paraissait faire de grands efforts pour ouvrir la barrière : il s'en rapprocha, mais l'homme prit aussitôt sa course dans la direction de la frontière.

M. Debruyne resta assez longtemps en observation et alla ensuite se coucher.

Le lendemain matin il trouva à l'entrée d'un hangar couvert en paille un chiffon à demi consumé et qui avait été enduit de pétrole.

Le chiffon avait été jeté de la route et le malfaiteur avait sans aucun doute visé la couverture ; mais le chiffon n'alla pas jusque là heureusement. On suppose que c'était dans le dessein de le ramasser et de mettre le feu à la paille que l'inconnu cherchait à forcer la barrière dont il avait déjà à peu près brisé les cadenas.

Réunions de commissions. — Les commissions des Halles et des Travaux ont tenu jeudi chacune une séance sous la présidence de M. le Maire.

Une série de graves accidents. — Jeudi, vers six heures du soir, Henri Leblanc, trieur, au peignage de M. Binet, est tombé par une trappe, d'une hauteur de 3 à 4 mètres, et a été relevé par ses camarades dans le plus triste état, perdant le sang en abondance par le nez et la bouche. Le docteur Delattre appelé aussitôt à lui donner des soins, n'a pu se prononcer. On craint des lésions internes.

— A 10 heures du matin, au même établissement, Achille Vermeulen, débourreur, âgé de 29 ans, demeurant au Haut-Judas, procédait au nettoyage d'une carde en mettant en place une courroie spéciale, qui actionne le tambour en sens contraire; l'ouvrier a eu la jambe gauche engagée dans cette courroie et il fut entraîné contre la carde et comprimé à tel point, que M. le docteur Delattre a constaté une fracture compliquée de la jambe gauche.

— Jeudi, vers 4 heures, Mme Roussel, demeurant aux 24 Maisons, n° 8, quartier du Virolois, venait d'ôter du feu une marmite remplie de lessive bouillante, qu'elle déposa contre le mur, en y mettant le couvercle. A ce moment, le marchand de lait entra, et la pauvre femme passa dans une autre pièce pour se faire servir en laissant dans la cuisine son petit garçon, Paul, âgé de 3 ans, tout à coup elle entendit des cris, et en se retournant, elle vit le pauvre petit assis dans la marmite.

Le vase était rempli de linge, le pauvre enfant n'a pu ainsi aller jusqu'au fond. Cependant, le docteur Rousselot, qu'on a appelé en toute hâte a constaté de graves brûlures aux reins et entre les jambes.

Vol d'un panier de beurre. — M. Louis Destombes, fermier à Roncq, avait envoyé jeudi matin son domestique qu'il avait chargé de vendre au marché des œufs et deux mottes de beurre du poids de 15 kilos renfermées dans un panier.

Le domestique dut entrer un moment à l'estaminet *Aux Trois Tulipes*, près des Halles. Quand il revint à sa voiture le panier de beurre avait disparu.

On fit aussitôt des recherches, mais inutilement.

Vers midi l'agent de police Scrite, passant rue d'Havré, fut appelé par M. Desurmont-Delpuitte qui lui remit un panier vide que sa servante avait trouvé près de la porte dans la matinée. C'était bien le panier de M. Destombes.

Un pauvre fou. — Mercredi soir, un homme se présentait à la police et, après avoir prononcé quelques paroles sans suite, il sortait. Il revint jeudi et recommença ses divagations. Il dit entre autres choses qu'il avait déjà *fait bien des voûtes dans sa vie, mais que la plus belle* à laquelle il avait mis la main, c'était la voûte céleste : c'est lui qui avait mis en place tous les astres, soleil, lune, planètes et étoiles.

Ce malheureux était porteur d'un livret au nom de Victor Mourgan, cimentier, né à Sermur (Creuse). Quand on lui eût dit qu'on allait le conduire quelque part où *on lui donnerait à souper et à coucher*, sa raison parut lui revenir et il dit : « Je n'ai pas besoin qu'on me donne à souper : le dormeur à Roubaix, rue de l'Hospice, n° 5». Ensuite, il recommença à divaguer.

Vol d'un parapluie. — Jeudi après-midi, Catherine Prouvost, âgée de 58 ans, marchande ambulante, demeurant à Hénin-Liétard, sortait de la gare avec un superbe parapluie. A peine avait-elle fait quelques pas, qu'elle était hélée par le gendarme Deharvengt qui lui demandait si le parapluie lui appartenait bien. La marchande répondit, non sans quelque hésitation, qu'elle l'avait trouvé dans le wagon ; qu'elle l'avait emporté dans le dessein de le remettre au chef de gare ; mais, que par distraction, elle l'avait conservé.

Or, le parapluie appartenait à un voyageur qui s'en étant aperçu à temps, avait donné le signalement de la femme, qui était seule descendue du compartiment, à la gare de Tourcoing.

Fraude de poivre. — Jeudi matin, le brigadier Benoit et le préposé Roche, du bureau de la Marbière, ont arrêté sur la route qui conduit à la frontière : Emile Grimon, âgé de 39 ans, garçon boulanger, demeurant à Roubaix, rue des Fossés, 7 ; Angeline Dumortier, fileuse, rue Monge, à Roubaix, et Sidonie Debrauwer, 28 ans, demeurant à Mouscron. Tous trois sont connus comme se livrant habituellement à la fraude. Ils étaient porteurs de quatre kilos de poivre en grains, valeur 12 francs.

Marcq-en-Barœul. — *Nominations au bureau de bienfaisance et à la commission de l'hospice.* — Par arrêté préfectoral, M. Emile Adrien, président du cercle républicain, vient d'être nommé membre de la commission de l'hospice, en remplacement de M. C. Moreau, décédé.

M. Aimé Lerouge, membre sortant de la commission administrative du bureau de bienfaisance, est désigné de nouveau pour faire partie de la même commission.

Bondues. — *Vol d'outils.* — Un ancien charron, M. Lupart, demeurant au Mont de Bondues, a porté plainte au sujet d'un vol d'outils, dont il aurait été victime. Une perquisition a été opérée au domicile d'une personne soupçonnée, elle n'a donné aucun résultat.

Communications

La première réunion de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la Croix-Rouge aura lieu dimanche prochain 19 janvier, à 11 heures 1/2 du matin dans une des salles de l'école. Les anciens élèves qui, par oubli, n'auraient pas reçu de convocation, sont priés de conserver le présent avis comme en tenant lieu. Ordre du jour : 1° Discussion des statuts. 2° Nomination de la commission.

— La Commission de la Fanfare du Point-Central prie les sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu samedi 18 courant, à 9 heures. Elle les informe qu'il y aura réunion en grande tenue avec pantoufles. Après cette double belle action, dimanche 19 courant à 10 heures, pour se rendre en corps chez M. le Maire, afin de lui donner une sérénade à l'occasion de sa nomination d'officier de la légion d'honneur.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Les délégués se sont présentés jeudi matin comme ils le font chaque jour, chez M. Defretin; toujours la même demande de leur part; demande à laquelle il est fait et sera toujours fait même réponse.

M. Gatry a fait une apparition à sa fabrique d'Halluin; *mais comme nous l'avons dit hier, les grévistes ont pris* la décision de ne plus envoyer de délégations, sans avoir reçu de convocation.

Vanoverberghe, qui avait été condamné à 20 jours de prison, est sorti jeudi matin; son camarade Masselle, qui n'avait eu que 15 jours, était allé à sa rencontre jusqu'à Lille. A 4 heure 45, ils prenaient tous deux le train à Tourcoing-les-Francs. A Halluin, plus de 200 grévistes les attendaient à la gare. Après une courte station dans un estaminet de la rue de Linselles, on s'est rendu « Aux Armes de Tourcoing, » et là il a été fait au prisonnier une longue et chaleureuse ovation.

Masselle a encore la tête enveloppée d'un bandeau.

LILLE

A la Société Géologique du Nord. — *Une communication de M. A. Gobiet, de Croix, sur un forage fait chez MM. Isaac Holden et fils.* — Hier, la société a renouvelé son bureau et a nommé président pour l'année 1896, M. Debroisis, directeur de la *Revue de la Législation des Mines*, et, vice-président, M. Quéva, docteur ès-sciences à la Faculté des sciences de Lille: M. Crespel est resté trésorier, et M. Vaillant, secrétaire.

M. Alfred Goblet à fait ensuite une très intéressante communication sur le forage qu'il vient de faire construire chez M. Isaac Holden et fils ; il a présenté la coupe géologique des terrains et a montré comment il était arrivé à capter les eaux industrielles du terrain calcaire, carbonifère en les séparant des eaux des nappes supérieures du sable vert et du terrain créteur.

Il est ainsi arrivé à doter la maison Isaac Holden et fils d'un puits d'un débit de 4 à 5,000 mètres cubes par jour d'une eau alcaline titrant 6 à 7° hydrotimétriques éminemment propre au lavage des laines.

Puis, M. Vaillant a fait une communication sur les Belemnites trouvées près de Ribemont.

M. Florin a présenté une note sur la contemporanéité de la Rynchonella Dumont et du Cardium Palmatorm.

La séance était présidée par M. Ch. Barrois, en l'absence de M. Gosselis, empêché.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Floris Descat, décédé mardi soir à Auteuil, où il s'était retiré depuis quelques années.

M. Floris Descat avait été longtemps à la tête de la grande teinturerie créée par son père, M. Descat-Leleux.

Il fut pendant plusieurs années membre du conseil municipal de Lille. Il s'y distingua par son républicanisme sincère, ses idées larges, vraiment libérales et tolérantes.

Les funérailles de M. Floris Descat auront lieu samedi à Lesquin.

Une affaire mystérieuse. — A la suite d'une dénonciation adressée au parquet de Lille, il y a environ quinze jours, une enquête fut immédiatement ouverte sur les agissements d'un sieur T..., employé de commerce, d'origine allemande, habitant notre ville depuis environ un an et demi.

Nous apprenons que T... vient d'être invité à quitter la France dans les 48 heures.

T... avait été dénoncé comme étant lieutenant de l'armée active allemande, envoyé en mission dans le Nord.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Représentation du *Roi de Lahore*, opéra en quatre actes de J. Massenet.

Nous avons, dans un *précédent numéro*, exposé le sujet de cet opéra, que M. Louis Gallet a fort habilement développé dans un scénario très favorable aux diverses combinaisons musicales. Il nous reste à dire un mot de la partition et de l'interprétation que nous en a donné jeudi soir la troupe de Gand.

Représenté pour la première fois sur la scène de l'Opéra, le 27 avril 1877, le *Roi de Lahore* fut le véritable début de J. Massenet au théâtre. Le jeune maître était déjà avantageusement connu par diverses compositions, et surtout par son drame sacré de *Marie-Magdeleine* ; le public français ressentait déjà pour lui une sympathie vive et sincère.

Il avait aussi donné à l'Opéra-Comique un charmant acte, la *Grand'Tante*, et *Don Cesar de Bazan*, qui fut un véritable échec par suite de la hâte qu'il mit à l'écrire en trois semaines. C'étaient des essais de musique lyrique sans importance, ainsi que la musique scénique qu'il avait composée pour le drame de Leconte de Lisle, *les Erynnies*.

Aussi le public attendait avec impatience l'apparition du *Roi de Lahore*. Le succès n'en fut pas douteux et justifia pleinement les espérances qu'on avait conçues du talent du compositeur. Sans être un chef d'œuvre de nature à consacrer définitivement la réputation d'un auteur, cette partition est marquée au coin du génie. On y sent poindre les qualités captivantes qui ont caractérisé plus tard les autres productions de l'auteur d'*Hérodiade* et de *Manon* : charme pénétrant et grâce la plus tendre, s'unissant à une rare vigueur et à un grand respect des conditions vocales; science approfondie de l'orchestre et enfin une horreur de la banalité exempte de recherche des effets excentriques ou bizares.

La faveur avec laquelle le *Roi de Lahore* fut accueilli en France, lui fut également acquise peu de mois après en Italie, à Turin et à Rome, où Massenet fut l'objet d'ovations enthousiastes.

Le public roubaisien doit donc savoir gré à M. Martini et aux administrateurs de l'Hippodrome de leur avoir fait connaître cette œuvre qui non seulement a été une nouveauté pour lui mais peut encore être considérée presque comme une nouveauté pour la Province où il est en effet très peu connu, à l'exception de quelques passages entendus dans des concerts.

La troupe de Gand a remporté un brillant succès, jeudi soir, dans cette représentation de cette œuvre de Massenet. Ses artistes ont été chaleureusement applaudis et plusieurs fois rappelés; le magnifique final du troisième acte, qui se termine dans un ensemble grandiose, a même été bissé et a valu aux interprètes une véritable ovation.

La voix de M. Ch. Gauthier, dont l'émission s'est beaucoup améliorée, a été fort admirée par son timbre éclatant qui domine facilement les ensembles. Les registres de poitrine et de tête ont considérablement gagné en netteté; aussi l'organe de notre fort ténor a-t-il acquis plus de chaleur et de pénétration.

M. Carroul, toujours très bon acteur, a chanté le rôle de Scindia avec beaucoup d'expression et une intime conviction des sentiments de son personnage.

Mme Vieusse a été également fort goûtée. Par sa voix qui l'a parfaitement servie, et par son action bien appropriée aux situations, elle a mis en vive lumière l'héroïne de l'œuvre de Massenet. Le public, qui était réellement empoigné, a confondu ces trois artistes dans ses bravos enthousiastes.

Leur succès a été partagé, bien qu'à un degré inférieur par Mlle Hlordzie et Gourdon dont la voix s'était sensiblement débarrassée de son caractère chevrotant. Mlle Estella s'est, de son côté, fort bien acquitté du rôle modeste de Kaleb; elle a parfaitement donné la réplique à Mme Vieusse dans le duo de Sita et de Kaleb au deuxième acte. La phrase dite par M. Reniers au quatrième acte n'a pas non plus détonné dans l'ensemble.

Quant aux chœurs, ils ont chanté correctement; mais à cause du petit nombre de choristes, ils ont, comme toujours, manqué d'ampleur. L'orchestre mérite de sincères éloges; il a vigoureusement mis en relief les beautés symphoniques très importantes de l'œuvre de Massenet. Une mention élogieuse est également due aux divertissements qui ont été bien réussis. Parlerons-nous des figurants ? Comme presque à chaque représentation, ils ont fait rire. Le public n'y attache pas grande importance et leur gaucherie ne nuit pas au succès ; mais il serait néanmoins très utile de les styler un peu mieux: le succès n'en serait que plus franc.

Nous terminons par un mot flatteur à l'endroit de la partie décorative qui a été favorablement remarquée jeudi soir : il est juste de reconnaître que ceux qui en sont chargés s'étaient efforcés de sortir des décors ordinaires et ont réussi à donner du nouveau. C'est un détail qui n'est point à dédaigner ; car les décors contribuent considérablement à la vraisemblance de l'action.

Le *Roi de Lahore* a eu une belle salle dont, d'ailleurs, l'interprétation s'est rendue digne.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 16 janvier.* — RÉPONSE DÉLICTUEUSE. — Le 13 janvier dans la nuit, vers une heure du matin, un estaminet du haut de la Grand'Rue à Roubaix, était encore ouvert : deux agents frappèrent pour entrer dans l'établissement et dresser au besoin procès-verbal. Mais la porte resta close, et quelques minutes après, une fenêtre du premier étage livrait passage à la tête d'un consommateur qui dit en s'adressant aux agents : « Nous n'avons pas d'affaires avec vous; allez chercher M. le commissaire et surtout qu'il vienne avec son écharpe : car vous autres vous êtes des vaurriens. »

Les représentants de la force publique prirent tout simplement le nom du monsieur qui parlementait avec un pareil sans gêne ; le mirent en état d'arrestation et le délinquant Cyrille Vanoverbeke, 27 ans, trieur, Grande-Rue, à Roubaix, cueille à l'audience une amende de 25 francs.

UN PANNEAU DE PORTE enfoncé par Jules Vandenbrouck 35 ans, ouvrier de fabrique, chez Mme Sylvie Rommens, à Wattrelos, maison Dendryver, le 4 novembre, vaut à l'auteur du bris une peine de 25 fr. d'amende.

LA SPÉCIALITÉ DU COUP DE TÊTE. — Dans la soirée du dimanche 12 janvier, vers neuf heures et demie, des clients étaient tranquillement occupés à faire leur partie de cartes à l'estaminet Lerond à Tourcoing quand un nouvel arrivant Emile Spenbrouck, 18 ans, tisserand se mit à leur chercher querelle. Mme Leruste pour mettre le calme dans son cabaret, voulut expulser l'intrus : mais ce dernier aussitôt se précipita vers elle et lui donna un coup de tête en pleine poitrine. Jules Vandenberghe, indigné, s'interposa mais il fut lui même aussi victime du même procédé d'agression et reçut encore d'autres horions. Après cette double belle action, Speybrouck prit la fuite non sans avoir encore cependant brisé deux carreaux. Il était arrêté le lendemain. Le tribunal condamne Speybrouck à quinze jours d'emprisonnement.

COURTIER INFIDÈLE. — M. Dubuis, photographe, rue du Blaze, à Tourcoing, avait chez lui depuis le mois de mai en qualité de courtier un employé du nom de Paul Sicard, 14 ans. Or, quelques mois après, ce dernier ne pouvait remettre à son patron quelques sommes qu'il était allé toucher chez des clients, une soixantaine de francs. Le photographe porta donc plainte contre Sicard pour abus de confiance, ajoutant que son employé avait conservé par devers lui des photographies et un carnet à souche.

Sur ce dernier point, Sécard répondit qu'il avait 10 garder ces objets présentant pour recommander les articles de la maison et noter les commandes. Quant aux abus de confiance, il se défend de les avoir commis : il prétend que son patron lui doit de l'argent et qu'il y a compte à faire entre eux. Les juges acquittent Secard du chef de vol, mais pour l'autre délit, ils lui infligent une peine d'un mois de prison et 25 fr. d'amende avec sursis.

LIVRES PRÊTÉS, LIVRES PERDUS. — M. Jules Petit, peintre-décorateur, rue Galvani, à Roubaix, avait en septembre dernier, prêté plusieurs recueils de décoration, d'une valeur de 210 francs, à un représentant du nom d'Oscar Roelandt, 37 ans; mais quand il les réclama à son emprunteur, celui-ci ne voulut ou ne put point les restituer. Bien mieux, il fut ensuite révélé que Roelandt avait chargé un ami de vendre les livres; il lui alloua même une commission de 10 fr. pour les deux placements à 50 fr. chacun que le mandataire avait réussi à effectuer.

M. Petit signala au parquet, la conduite de Roelandt qui fut poursuivi et condamné par défaut à six mois de prison.

C'est à ce jugement que Roelandt fait opposition : il prétend qu'il a non pas emprunté mais acheté les livres à M. Petit, et qu'il est disposé à les payer. Ce système ne prévaut point près du tribunal qui maintient sa condamnation à six mois de prison contre Roelandt.

ACCÈS DE MAUVAISE HUMEUR. — Emile Goetgheluck, qui a 51 ans et est tisserand à Leers, avait trouvé chez lui, en rentrant, l'un des premiers jours de décembre, une femme de la commune, Mme Doippe, dont la présence lui avait paru suspecte et qui se retira bientôt. Mais à peine était-elle sortie que visitant la poche de son gilet, il constata la disparition de quatre pièces de cinq francs; en compagnie d'un autre camarade, Charles Vanoppenolle, 59 ans, il rattrapa la femme Doippe et la ramena chez lui. Il voulut lui faire avouer qu'elle était l'auteur du larcin. Elle se récria; c'est alors qu'elle fut malmenée par les deux amis et reçut quelques blessures à la tête et sur le corps.

Emile Goetgheluk soutient que cette femme s'est blessée elle-même en tombant sur la bascule de son métier à lin et qu'il ne l'a pas frappée. Quant à Vanoppenole, il ne sait rien et dit n'avoir pas été frappé. Chacun des inculpés est condamné à une amende de vingt-cinq francs. Le nom et la personnalité de Vanoppenole évoquent un souvenir tragique ; c'est l'aïeul maternel des pauvres enfants qui ont été si lâchement assassinés à Leers par Vanmeuvenhove, la grand'mère la troisième victime, était sa femme.

DÉTOURNEMENTS DANS UNE ÉPICERIE A ROUBAIX. — On se souvient de l'arrestation opérée, il y a environ un mois, d'une demoiselle de magasin de l'épicerie Desfontaines, Grand'Place à Roubaix, Marie Verbruygen, 24 ans, qui, depuis plusieurs années, emportait du magasin de comestibles des : liqueurs, des vins ; après une détention d'une huitaine de jours, elle fut mise en liberté en raison de ce qu'elle avait désintéressé M. Hector Desfontaines. Elle comparaissait à l'audience de jeudi, en même temps que sa mère, Jeanne Feret, 57 ans, inculpée de complicité.

Les deux témoins entendus sont le chef de la maison M. Desfontaines et un garçon de magasin, lequel déclare avoir porté fréquemment chez Marie Verbruggen, sur les instructions de celle-ci, des denrées ou liquides quelconques.

M. Desfontaine explique que la perquisition opérée chez sa demoiselle de magasin, a révélé la présence de divers objets de consommation s'élevant à 188 fr : le père de la coupable lui a au cours de l'instruction, versé huit cents francs, somme qu'il pensait à peu près constituer le montant des détournements. Mme Verbruggen, mère, prétend qu'elle ignorait que ce qui était apporté à la maison n'eût pas été payé. Quant à sa fille, elle renouvelle ses aveux.

Après plaidoierie de Me Roche et quelques minutes de délibéré, le Tribunal condamne Marie Verbruggen à 13 mois de prison et sa mère à 8 mois.

Elles obtiennent toutes deux le bénéfice de la loi Bérenger.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille POLLET-DESQUIENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Anne-Marie DESQUIENS, décédée à Hem, le 14 janvier 1896, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 10 heures 1/2, en l'église d'Hem. L'assemblée à la maison mortuaire, Ferme d'en bas, à 10 h. 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 13 février, à 10 h. 1/2. Les Confréries de Notre-Dame des Victoires, du Saint-Rosaire et de Saint-Corneille feront célébrer des Messes, le mardi 4 février, à 8 h., le mardi 18, à 8 h., et le mardi 25, à 8 h., en la même église.

NORD

La mort du général L'Hériller. — Nous avons annoncé hier la mort, à Paris, du général L'Hériller, décédé à l'âge de 80 ans.

Le général L'Hériller était né à Douai le 26 décembre 1816. Sorti de Saint-Cyr en 1837, il a, jusqu'à l'heure de sa retraite, été de toutes les guerres, et chacun de ses grades fut acquis par une action d'éclat ou en récompense de services rendus dans l'armée.

Pendant la guerre de 1870-71, le général L'Hériller, mis à la tête de la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée, se battit comme un héros à Frœschwiller. Son divisionnaire le général Raoul fut tué; L'Hériller fut blessé à la jambe; il prit le commandement de la division et dirigea la retraite avec une habileté consommée.

Maintenu dans le commandement de sa division, il partagea alors le sort de l'armée du général Mac-Mahon. Prisonnier à Sedan, il s'ingénie pour créer des ressources à un comité de secours aux prisonniers qu'il organise et qu'il préside.

Rentré de captivité, L'Héritier contribua à la répression de la Commune, fut nommé président de la commission supérieure et consultative de l'habillement et du campement et fit partie de la commission mixte des travaux publics.

Admis dans le cadre de réserve le 26 décembre 1881, le général L'Hériller fut deux fois candidat du Nord au Sénat. La première, au renouvellement général de 1888; la seconde, à *l'élection partielle qui suivit.*

Les détournements de fournitures militaires à Douai. — L'arrestation du coupable à Bruxelles. — Aussitôt leur arrestation, le sous-officier Louis Roger, du 33e de ligne, et son amie, Augusta Cherquefosse, ont été écroués. Roger a avoué les détournements qui lui sont imputés. Il n'avait plus un sou et, dans la misère noire où ils vivaient tous deux, ces malheureux exilés n'avaient plus qu'une perspective : un double suicide. L'arrestation dont ils viennent d'être l'objet a donc prévenu un drame inévitable...

Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi matin, à 11 heures, un service solennel a été célébré, à l'église de Quesnoy-sur-Deûle, pour le repos de l'âme de Louis Lemaire, engagé volontaire au 36e d'artillerie, et qui, après avoir fait vaillamment toute la campagne de Madagascar, est malheureusement décédé au retour.

La vaste église de Quesnoy avait reçu une décoration de circonstance; elle était absolument comble. Tous les membres de la famille Lemaire étaient présents; dans l'assistance on remarquait MM. Jules Dancette, député; Charles Baudé, maire, conseiller d'arrondissement, les adjoints et les membres du Conseil municipal, Damien, juge de paix; Gervais, avocat, etc.

Citons également la compagnie des sapeurs-pompiers, la plupart des sociétés de la ville, les élèves des écoles, les fonctionnaires, des délégations de la gendarmerie et de la douane, les gardes-champêtres en grande tenue.

La messe de *Requiem* a été dite par M. l'abbé Flament.

Après l'Evangile, M. le chanoine Mortreux est monté en chaire et a remercié la population du concours empressé qu'elle a apporté à la cérémonie.

Comines. — *Une grève.* — Par suite du renvoi d'un de leurs camarades, les ouvriers de la fabrique de rubans de Mme veuve Dennetière à Comines, s'étaient mis en grève.

Les ouvriers des autres fabriques de Comines avaient fait cause commune avec les grévistes.

Mais, dans la soirée, l'incident paraît complètement ayant été repris, tous les grévistes se sont engagés à se rendre au travail, ce matin vendredi.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME
Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 23 janvier 1896* Rid. 8 h.
Au bénéfice de M. Charles Gauthier, fort ler ténor
LE TROUVÈRE
Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux. Musique de Verdi.
Au 3e acte : La Gitanilla par les dames choryphées du ballet. Grand Pas de la Bohémienne dansé par Mlles Linda Pastore et les dames du ballet.
Entrées de faveur suspendues.
Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 16 janvier.* — Le vote de la loi sur l'alcool a été terminé aujourd'hui et le vote sur l'ensemble renvoyé à jeudi.

Au début de la séance, deux nouvelles propositions de loi ont été lues, qui seront développées demain. Puis la Chambre a abordé la question des tabacs et a entendu M. Hecq et le citoyen Berloz.

Aujourd'hui, l'ordre du jour comprend le développement de cinq projets de loi et deux interpellations.

La questure de la Chambre a chargé M. le représentant De Vriendt de peindre le portrait de M. Beernaert pour la galerie des présidents de la Chambre.

M Vandenpeereboom est allé étudier à la gare-frontière de Hamoul, les modifications à apporter à la ligne internationale vers l'Allemagne.

Le Roi, revenant d'Angleterre, est rentré jeudi à Bruxelles.

La princesse Lætitia, retournant à Paris, quittera Bruxelles aujourd'hui.

Cour d'assises de la Flandre Occidentale. — La première session des assises pour l'année 1896 s'ouvrira, le lundi 10 février prochain, à Bruges.

Livres pornographiques à Bruxelles — Descente du parquet. — Mercredi après-midi, le parquet a fait des perquisitions chez plusieurs libraires du centre de Bruxelles. De nombreux livres pornographiques ont été saisis.

Jeudi matin, de nouvelles perquisitions ont été faites par M. l'officier de police judiciaire Yves chez des individus qui n'avaient pas reçu la veille la visite du parquet.

Ces perquisitions ont amené la saisie d'une correspondance échangée avec un nommé Appy, sujet hollandais, ayant habité Amsterdam, ainsi que de livres et photographies obscènes.

Appy a été écroué à la prison de Saint-Gilles.

Les nombreux livres et photographies saisis ont été mis sous scellés. Ils ont été soigneusement numérotés afin qu'ils ne disparaissent pas comme le cas s'est déjà produit, et on les a déposés au greffe correctionnel.

Un grand incendie à Alost. — Un terrible sinistre s'est produit jeudi matin, rue de l'intérieur, dans les bâtiments du dépot de bois de M. Van Den Hauwe Louis. Avec une effrayante rapidité, le feu s'est étendu à tous les bâtiments.

Une heure après, grâce à d'énergiques efforts, on put enfin considérer l'incendie comme vaincu. Mais tout n'était plus que ruines et décombres.

Les dégâts se chiffrent à plus de 10,000 francs.

A Knocke. — Un navire anglais jeté à la côte belge. — La goëlette anglaise *Sultan*, bâteau à deux mâts, chargé de charbon, venant d'Angleterre à destination d'Ostende, s'est jeté à la côte à deux kilomètres du phare de Knocke, dans la direction de la frontière hollandaise.

Le service de sauvetage s'est immédiatement mis à l'œuvre pour essayer de renflouer le navire. Mais l'opération semble impossible et le *Sultan* doit être considéré comme perdu. L'équipage, sous les ordres du capitaine John Moon a été sauvé. Le personnel de sauvetage, sous le commandement du patron Schoolmeesters, mér